



Commune d'Aulnay-sur-Mauldre

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 février 2026

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil Municipal (Mairie), sous la présidence de M. Jean-Christophe CHARBIT, Maire.

PRÉSENTS : Jean-Christophe CHARBIT, Catherine CHANDOLAS, Yann-Fabrice FAUCILLE, Pierre BIVAS, Jacky BLONDEL, Patrick BRICON, Claire DOMINGUEZ, Philippe LE PECHEUR,

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Ludovic DAVOINE (pouvoir donné à J. BLONDEL), Laurence MARTIN (pouvoir donné à P. LE PECHEUR), Nadine SISTIAGUE (pouvoir donné à YF FAUCILLE)

ABSENTS EXCUSÉS : Eric BOISTEAU, Thierry HOCHARD, Didier BROQUET, Laurence PETIPHAR

SECRETAIRE DE SEANCE : Yann-Fabrice FAUCILLE

Le quorum étant atteint, **M. le Maire** ouvre la séance à 20h04.

Après lecture, le PV de la séance du 16 décembre 2025 est approuvé sans remarque.

1/ Délibération n° 2026-01 : Autorisation d'achat des parcelles cadastrées AC 13, AC 14, AC 15, AC 16, AC 18 et AC 53

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, et rappelle que l'objectif est de préserver leur destination, en protégeant les espaces agricoles et forestiers. Ces parcelles représentent une superficie de 13 460 m². Le montant de l'achat s'élève à 9 500 €, hors frais de notaire et frais annexes.

M. LE PECHEUR demande quel est le véritable but de ces achats. Il lui est répondu qu'en préservant ainsi notre patrimoine, cela favorisera également l'entretien. Il est rappelé aux membres du conseil qu'un arbre est tombé récemment sur une ligne électrique. Cet achat rentre également dans le plan d'aménagement pour les zones d'expansion des crues. De plus, des arbres tombent régulièrement dans le lit de la rivière, provoquant des problèmes de sécurité. Un autre des objectifs est d'éviter la cabanisation, phénomène auquel est confronté, par exemple, le village de Nézel.

M. BIVAS demande si il y a un caractère d'urgence dans cette procédure.

M. le Maire répond qu'il y a toujours des risques d'inondation, et que plus la municipalité multipliera les aménagements pour les zones d'expansion, plus on réduira ces risques.

En l'absence de questions complémentaires, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 11

Pour : 7

Abstention : 4 (BIVAS, DOMINGUEZ, LE PECHEUR, MARTIN)

2/ Délibération n° 2026-02 : Autorisation d'achat des parcelles cadastrées AB 89 et AB90

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, qui concerne l'achat de 2 parcelles pour une superficie totale de 565 m², situées Chemin du Fond du Val d'Aulnay. Le montant de l'achat s'élève à 395,50 €, hors frais de notaire et frais annexes.

M. LE PECHEUR demande si ce sont les propriétaires qui ont contacté la mairie.

M. le Maire répond par l'affirmative.

En l'absence de questions complémentaires, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 11

Pour : 7

Abstention : 4 (BIVAS, DOMINGUEZ, LE PECHEUR, MARTIN)

3/ Délibération n° 2026-03 : Autorisation d'achat de la parcelle cadastrée AE 261

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, qui concerne l'achat d'une parcelle située rue de la Chaussée, d'une superficie de 1 380 m². Le montant de l'achat s'élève à 2 800 €, hors frais de notaire et frais annexes.

M. le Maire indique également que c'est la SAFER qui a contacté la commune, pour alerter d'un risque concernant cette vente.

Le prix proposé de 2 800 € a été fixé par les commissaires du gouvernement, à un prix beaucoup plus bas que prévu initialement par les propriétaires, qui peuvent décider de retirer ce bien de la vente.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 11

Pour : 7

Abstention : 4 (BIVAS, DOMINGUEZ, LE PECHEUR, MARTIN)

4/ Délibération n° 2026-04 : Transfert de propriété de postes de refoulement à la Communauté Urbaine GPS&O dans le cadre du transfert de compétence

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération. Il rappelle que c'est GPS&O qui est propriétaire de la voirie, et que c'est dans ce cadre que la gestion doit être faite.

M. le Maire indique également que les frais seront à la charge de GPS&O.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 11

Unanimité

5/ Délibération n° 2026-05 : Autorisation au Maire d'effectuer une demande de subvention pour le financement de la vidéoprotection

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, qui concerne le déploiement des dispositifs de vidéoprotection aux entrées et sorties de la Commune, aux carrefours, sur les places et zones de stationnement, et aux abords des bâtiments publics. La demande de subvention se ferait dans le cadre du FIPD

M. le PECHEUR demande si il y a vraiment des remontées concernant la délinquance sur la commune.

M. le Maire indique ne pas avoir les derniers chiffres en tête, mais que ceux-ci seront redemandés à la gendarmerie. Mais il y a régulièrement des vols et dégradations sur la Commune, et que c'est également l'une des raisons pour lesquelles les lumières sur la voie publique ne sont pas coupées la nuit.

En l'absence de questions complémentaires, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 11

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Maire,
Jean-Christophe CHARBIT

Le secrétaire de séance,
Yann-Fabrice FAUCILLE